



INFORMATIONS GÉNÉRALES, RÈGLEMENT & DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

TGA 2022 ST-GINGOLPH > MENTON – Traversée Gravel des Alpes
06-14 août 2022
1^{ère} édition – Édition des Pionniers (en autonomie complète)

Présentation et renseignements sur le site de Chilkoot
www.chilkoothouse.com > Les Aventures > Les Traversées

Tarif d'inscription :

260 € pour l'inscription individuelle
ou 234 € pour les Membres du CCC* (bénéficiant d'une remise de 10%)

Événement limité à 50 participants

Départ : ST-GINGOLPH
Arrivée : MENTON

Date limite d'inscription : le 18/07/2022 (ou au 50^{ème} inscrit)

NB : Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de forfait, l'ensemble des frais de dotations et de logistique ayant été engagés par CHILKOOT dès l'ouverture des inscriptions en avril 2022.

Le prix de l'inscription comprend :

- la CARTE-BREVET TGA 2022
- un STICKER DE CADRE TGA 2022 numéroté
- le PRÊT DU BRASSARD numéroté (pour les non membres du CCC* – brassard à rendre à l'arrivée)
- les FICHIERS .GPX du tracé des neuf étapes de la Traversée Gravel des Alpes
- un GILET DISTINCTIF TGA 2022 by GAUTIER (Édition limitée) – cf. visuel en page suivante – (Fabriqué en France, à Cadenet – Vaucluse)
- un ÉCUSSON de Finisher TGA 2022

* CCC : Chilkoot Cycle Club : <https://www.chilkoothouse.com//le-club>

Attention, cette « édition des Pionniers » au format « Gravel Bikepacking » est sans véhicule d'assistance. Les participant(e)s seront en autonomie totale, du départ à l'arrivée.

CHILKOOT

1477 Ancien Chemin du Vieux Taillades – 84300 Cavaillon – FRANCE
T/F > +33 (0)4 90 71 08 39 – M > +33 (0)6 50 42 03 26 – E-mail : luc.royer@chilkoot-cdp.com
www.chilkoot-cdp.com

E.U.R.L. CHILKOOT au capital de 1000,00 € - SIRET 835 119 389 R.C.S. Avignon – Code APE : 9319Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 81 835119389
La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 717 457 (renouvellement du 1^{er} mars 2010) pour les classes de produits et services N°25 – 35 – 38 et 41. (Premier dépôt le 8 avril 1999 sous le N° national 99/789863). La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 766 025 (13 septembre 2010) pour les classes de produits 12 et 18.



< GILET DISTINCTIF TGA 2022 by GAUTIER

Conditions générales de vente :

Compte tenu de l'expérience des années 2020 et 2021 pour le secteur de l'événementiel et de l'inconnue des contextes sanitaire, géopolitique, économique et climatique pour l'été 2022, **toute inscription est ferme, définitive, sans remboursement (hormis pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical -de non aptitude à la pratique du cyclisme- aux dates de l'événement).**

La souscription d'une assurance annulation (celle proposée en option à l'inscription par le partenaire de Njuko ou celle d'une compagnie d'assurance de votre choix) **est très vivement conseillée.**

En cas de report de l'événement, voire d'annulation, susceptible d'intervenir notamment en raison de directives restrictives sanitaires, de confinement et/ou de conditions météorologiques, de phénomènes et incidences climatiques, géopolitiques, de crise économique...) courant 2022, **les places ne seront ni remboursées ni reportées à l'année suivante / à l'édition suivante.**

L'inscription (« on-line » ou « off-line ») vaut acceptation de ces conditions générales de vente (le présent document d'INFORMATIONS GÉNÉRALES, CGV, RÈGLEMENT & DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ étant en pièce jointe, au format .pdf, des différents formulaires d'inscription on-line -plateforme Njuko- et off-line -courriel- à la TGA 2022 – Traversée Gravel des Alpes ST-GINGOLPH > MENTON)

CHILKOOT

1477 Ancien Chemin du Vieux Taillades – 84300 Cavailon – FRANCE
T/F > +33 (0)4 90 71 08 39 – M > +33 (0)6 50 42 03 26 – E-mail : luc.royer@chilkoot-cdp.com
www.chilkoot-cdp.com

E.U.R.L. CHILKOOT au capital de 1000,00 € - SIRET 835 119 389 R.C.S. Avignon – Code APE : 9319Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 81 835119389
La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 717 457 (renouvellement du 1^{er} mars 2010) pour les classes de produits et services N°25 – 35 – 38 et 41. (Premier dépôt le 8 avril 1999 sous le N° national 99/789863). La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 766 025 (13 septembre 2010) pour les classes de produits 12 et 18.



Principales informations relatives à la logistique et à la philosophie de l'épreuve :

Lors de l'accueil (programmé le samedi 6 août 2022 de 06H30 à 07H30 au Point de Départ du GR5 – Quai André Chevallay – 74500 Saint-Gingolph), **CHILKOOT (ci-après dite l'organisation) procédera :**

> au contrôle des équipements obligatoires outre un vélo « gravel » en parfait état de fonctionnement : casque et gilet jaune / ou à bandes réfléchissantes, avertisseur sonore, mini-pompe + kit de réparation de crevaison(s) et kit d'éclairage (à minima 1 phare blanc Avant et 1 feu rouge Arrière) complété d'une lampe frontale. Par ailleurs, les vêtements et équipements devront être adaptés pour circuler et bivouaquer en moyenne et haute montagne ainsi qu'aux conditions météorologiques annoncées. Une doudoune légère, une veste de pluie, un bonnet, une paire de gants longs, un duvet suffisamment chaud, une tente / un bivvy ainsi qu'une couverture de survie sont obligatoires dans vos sacs de bikepacking pour la TGA 2022. Compte tenu des inévitables « portages » ponctuant les neuf étapes, une attention particulière devra être portée sur vos chaussures à cales de type « SPD », les chaussures choisies devant permettre la marche et l'accroche sur des sentiers de moyenne et haute montagne.

Seront remis par l'organisation, à l'issue de cet accueil :

- la CARTE-BREVET TGA 2022
- le STICKER DE CADRE TGA 2022 numéroté
- le BRASSARD numéroté (pour les non membres du CCC* – brassard à rendre à l'arrivée)
- le GILET DISTINCTIF TGA 2022 by GAUTIER (Édition limitée) (dans la taille sélectionnée par vos soins lors de votre inscription)

Chaque cycliste est autonome notamment quant à :

- > son déplacement « aller » pour rejoindre le départ de l'événement à Saint-Gingolph et celui « retour » à l'issue de l'événement depuis Menton ou Nice,
- > son vélo de type gravel, son parfait état de fonctionnement et d'équipements pour un usage sur routes ouvertes, pistes, chemins et sentiers de moyenne et haute montagne, sa maintenance et sa protection (y compris contre le vol), avant, pendant et à l'issue de l'événement ainsi que ces équipements propres à une randonnée de gravel alpin engagée de neuf jours et plus de 600 kilomètres ainsi que sa visibilité / sécurité sur la route, sur les pistes, chemins et sentiers des Alpes françaises et italiennes.
- > son alimentation et ses boissons pour et pendant toute la durée de l'événement,
- > son itinéraire (9 fichiers Strava fournis), sa progression / son rythme, sa gestion du sommeil et par extension sa sécurité.
- > ses équipements sanitaires en vigueur (masque et petit flacon de gel hydroalcoolique...).

CHILKOOT

1477 Ancien Chemin du Vieux Taillades – 84300 Cavailon – FRANCE

T/F > +33 (0)4 90 71 08 39 – M > +33 (0)6 50 42 03 26 – E-mail : luc.royer@chilkoot-cdp.com

www.chilkoot-cdp.com

E.U.R.L. CHILKOOT au capital de 1000,00 € - SIRET 835 119 389 R.C.S. Avignon – Code APE : 9319Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 81 835119389
La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 717 457 (renouvellement du 1^{er} mars 2010) pour les classes de produits et services N°25 – 35 – 38 et 41. (Premier dépôt le 8 avril 1999 sous le N° national 99/789863). La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 766 025 (13 septembre 2010) pour les classes de produits 12 et 18.



L'organisation rappelle qu'il s'agit avant tout d'une randonnée cycliste en moyenne et haute montagne, ouverte aux seuls « Gravel Bikes » (équipés à minima de pneumatiques renforcés d'une largeur de 35 mm et jusqu'à 48 mm) et orchestrée uniquement dans un esprit de « grande randonnée d'asphalte et de gravier », du Nord au Sud des Alpes françaises, l'événement ne donnant lieu à aucun classement, aucune dotation, rémunération ni gratification.

L'organisation – CHILKOOT – est couverte par une Police d'Assurance RC PRO auprès d'ALLIANZ. Elle dispose d'un Répertoire nominatif avec Portable et N° « ICE » (In Case of Emergency) et Marque et modèle de vélo de l'ensemble des participants, l'objectif de cet événement étant d'avancer librement le jour et d'opérer un regroupement à l'issue de chacune des neuf étapes journalières.

Étape 1 ST-GINGOLPH > MORZINE – CP1 LES MINES D'OR

Étape 2 MORZINE > LES CONTAMINES-MONTJOIE – CP2 REFUGE DE LA BALME

Étape 3 LES CONTAMINES-MONTJOIE > PRESSET – CP3 REFUGE DE PRESSET

Étape 4 PRESSET > GITTAMELON – CP4 REFUGE DE GITTAMELON

Étape 5 GITTAMELON – LA VALLÉE ÉTROITE – CP5 RIFUGIO I RE MAGI

Étape 6 LA VALLÉE ÉTROITE > CEILLAC – CP6 LE PETIT CHALET

Étape 7 CEILLAC – LA CONDAMINE-CHÂTELARD – CP7 LA CONDAMINOISE

Étape 8 LA CONDAMINE-CHÂTELARD – LE BORÉON – CP8 GÎTE LE BORÉON

Étape 9 LE BORÉON - MENTON

CHILKOOT

1477 Ancien Chemin du Vieux Taillades – 84300 Cavaillon – FRANCE

T/F > +33 (0)4 90 71 08 39 – M > +33 (0)6 50 42 03 26 – E-mail : luc.royer@chilkoot-cdp.com

www.chilkoot-cdp.com

E.U.R.L. CHILKOOT au capital de 1000,00 € - SIRET 835 119 389 R.C.S. Avignon – Code APE : 9319Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 81 835119389
La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 717 457 (renouvellement du 1^{er} mars 2010) pour les classes de produits et services N°25 – 35 – 38 et 41. (Premier dépôt le 8 avril 1999 sous le N° national 99/789863). La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 766 025 (13 septembre 2010) pour les classes de produits 12 et 18.



Règlement :

**RANDONNER, TRAVERSER ENSEMBLE ET PARTAGER
ROUTES, PISTES, CHEMINS & SENTIERS DE MOYENNE ET HAUTE MONTAGNE**

ART. 1. – Les bikepackers doivent porter, tout au long de la traversée, un casque ainsi que le gilet distinctif « TGA 2022 » leur ayant été remis à l'accueil avant le Départ.

ART. 2. – Les bikepackers circulant sur routes ouvertes, pistes, chemins et sentiers s'engagent à respecter prioritairement les randonneurs pédestres toutes les dispositions du code de la route ainsi que les réglementations locales des communes, des départements, territoires, espaces naturels et parcs traversés.

ART. 3. – Immédiatement après leur départ, les bikepackers s'engagent à respecter l'environnement et les milieux urbains et naturels, pour certains sensibles, traversés. Tout jet ou dépôt d'emballage, de papier ou autres éléments sont interdits en tous points du parcours. Les bivouacs successifs seront dressés au coucher du soleil et démontés au lever du soleil.

ART. 4. – Après s'être élancés du Départ de Saint-Gingolph, les bikepackers roulent librement, sous leur stricte responsabilité individuelle, jusqu'à Menton (Alpes-Maritimes), l'itinéraire (en neuf étapes) -tracé sur Strava- leur ayant été fourni. Des échappatoires et variantes sont possibles à différents points de chacune des neuf étapes, à la décision et responsabilité des participant(e)s. Chaque bikepackers définit son rythme quotidien de progression en fonction de sa condition physique sachant que l'esprit du « rouler ensemble » font partie intégrante de l'événement.

ART. 5. – Le principe retenu est celui de l'autonomie complète (pas de véhicule d'assistance) à commencer pour l'alimentation et les boissons emportées et/ou à acheter dans les commerces et refuges rencontrés sur le parcours, au gré des pauses. Chaque bikepacker doit également disposer des équipements nécessaires pour évoluer et bivouaquer en moyenne et haute montagne ainsi que pour faire face aux conditions météorologiques susceptibles d'être rencontrées et aux éventuels incidents (crevaisons, bris de chaîne, chutes...).

ART. 6. – L'intégralité de l'itinéraire entre le Départ et l'Arrivée de l'épreuve doit être parcourue à vélo, aux seules forces des jambes, du cœur, du mental et des encouragements de ses coéquipier(e)s. L'esprit de groupe, d'unités « Chilkoot Bikepackers », sera privilégié, l'organisation roulant l'itinéraire de gravel alpin en « serre-file ».

ART. 7. – Tout bikepacker qui serait conduit à doubler/rencontrer un autre bikepacker victime d'une baisse de régime, d'une difficulté ou d'un incident/accident doit lui porter encouragement, assistance.

NB : En 2022, tous les événements Chilkoot mettront l'accent sur le Développement Durable. Outre les déplacements doux qui seront préconisés pour accéder aux et repartir des événements (train+vélo), les produits locaux, l'alimentation et la restauration du terroir ainsi que les métiers, savoir-faire de l'Artisanat et patrimoines, refuges, gîtes et restaurants locaux seront à l'honneur.

CHILKOOT

1477 Ancien Chemin du Vieux Taillades – 84300 Cavailon – FRANCE

T/F > +33 (0)4 90 71 08 39 – M > +33 (0)6 50 42 03 26 – E-mail : luc.royer@chilkoot-cdp.com

www.chilkoot-cdp.com

E.U.R.L. CHILKOOT au capital de 1000,00 € - SIRET 835 119 389 R.C.S. Avignon – Code APE : 9319Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 81 835119389
La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 717 457 (renouvellement du 1^{er} mars 2010) pour les classes de produits et services N°25 – 35 – 38 et 41. (Premier dépôt le 8 avril 1999 sous le N° national 99/789863). La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 766 025 (13 septembre 2010) pour les classes de produits 12 et 18.



Décharge de responsabilité :

Chaque participant(e), par son inscription en ligne ou par courrier, certifie participer à titre privé et personnel, pour loisir, à la TGA 2022 (Traversée Gravel des Alpes), du samedi 6 au dimanche 14 août 2022. **L'inscription (« on-line » ou « off-line ») vaut acceptation du présent règlement, des conditions générales de vente et de la présente décharge de responsabilité.**

Il(elle) déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs ainsi que toutes les personnes bénévoles et/ou professionnelles contribuant à cet événement concernant notamment les blessures, dommages corporels et/ou matériels occasionnés ou subis, en cas d'accident, de vols, de pertes ou dégâts ainsi que pour tout autre événement et/ou dégradation lors de cet événement.

Il(elle) renonce également, en son nom personnel ainsi qu'au nom de tout ayant droit, dès aujourd'hui, à faire valoir toutes revendications de quelque nature que ce soit, et notamment en cas d'accident(s), blessure(s), vol(s), perte(s), dégât(s) sur le(s) bien(s) de personne(s) ou autre(s), se produisant pendant le dit événement dans le cadre de sa participation à titre privé et personnel à la TGA 2022.

Il(elle) confirme par ailleurs avoir souscrit à une assurance responsabilité civile et maladie/accident, le(la) garantissant de tous sinistres subis ou causés à des tiers et son aptitude actuelle à la pratique du cyclisme d'endurance dans des efforts successifs propres à la longue distance à vélo sur routes, pistes et chemins et avoir fourni en amont copie de sa licence sportive (en cours de validité) ou d'un certificat médical daté de moins de trois ans à la date de l'événement (idéalement de moins d'un an). Il reconnaît que la souscription à une assurance annulation (partenaire de Njuko ou de son choix) lui a été proposée / fortement conseillée par CHILKOOT.

Il(elle) prend note que l'organisation de la TGA 2022 se limite au Départ et à l'Arrivée. Entre la ville Départ -St-Gingolph- et la ville d'Arrivée -Menton-, chaque participant(e) évolue avec vigilance et respect (des participants, des bénévoles, des usagers, des randonneurs, de l'environnement...) ainsi que sous sa stricte responsabilité. Chaque participant(e) évolue en tous points de son parcours avec extrême vigilance, humilité et respect (des participants, des bénévoles, des usagers, des randonneurs, de l'environnement...) ainsi que sous sa stricte responsabilité et suivant ses capacités physiques.

Les équipements adaptés (casque et gilet à bandes réfléchissantes, vêtements et équipements obligatoires, petit outillage et kit de réparation...), l'alimentation, les boissons et ravitaillements, équipements de bivouac sont à la charge de chaque participant(e) et placés sous leur exclusive et entière responsabilité, le principe logistique de la TGA 2022 étant celui de l'autonomie complète (pas d'assistance ni de véhicule de l'organisation).

Chaque participant(e) est conscient(e) des risques individuels qu'il(elle) prend dans la pratique du cyclisme (de jour comme de nuit) sur routes ouvertes, pistes, chemins et sentiers, dans un environnement de moyenne et haute montagne, sans balisage ni information spécifique à l'événement et il(elle) assume pleinement et personnellement les éventuelles conséquences (accidents, chutes, blessures, dégâts matériels, fatigue, vols, pertes...) à commencer par un rythme de progression trop rapide, une préparation physique insuffisante ou à son manque de signalement/visibilité sur la route, les pistes, chemins ou sentiers.

Il(elle) participe à titre d'utilisateur de la route et de randonneur à vélo des espaces naturels (en respect des règles de la circulation et code de la circulation routière, du code de la route en France, en Italie et des règlements de parcs et réserves) à cet événement, qui n'est pas une course mais une randonnée de gravel alpin de longue distance sur un tracé exigeant dont il(elle) a mesuré préalablement les spécificités, la condition physique et les équipements nécessaires.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les accidents ou infractions lié(e)s au non-respect du règlement de l'événement dûment validé au moment de l'inscription/paiement (« on-line » ou « off-line »).

Chaque participant(e) ne peut en aucun cas se retourner contre Luc Royer, contre la société CHILKOOT, contre l'association CHILKOOT – La Compagnie des Pionniers ou contre tout autre personne ou structure professionnelle ou autres associations et/ou bénévole(s) ayant organisé et participé (à) tout ou partie de cette TRAVERSÉE GRAVEL DES ALPES 2022 (TGA 2022).

La TRAVERSÉE GRAVEL DES ALPES ST-GINGOLPH > MENTON est une création et un événement CHILKOOT.

© CHILKOOT – Tous droits réservés – 2022 / © CHILKOOT – La Compagnie Des Pionniers - Tous droits réservés – 2022

CHILKOOT

1477 Ancien Chemin du Vieux Taillades – 84300 Cavailon – FRANCE

T/F > +33 (0)4 90 71 08 39 – M > +33 (0)6 50 42 03 26 – E-mail : luc.royer@chilkoot-cdp.com

www.chilkoot-cdp.com

E.U.R.L. CHILKOOT au capital de 1000,00 € - SIRET 835 119 389 R.C.S. Avignon – Code APE : 9319Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 81 835119389

La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 717 457 (renouvellement du 1^{er} mars 2010) pour les classes de produits et services N°25 – 35 – 38 et 41. (Premier dépôt le 8 avril 1999 sous le N° national 99/789863). La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 766 025 (13 septembre 2010) pour les classes de produits 12 et 18.



Je soussigné(e)

NOM :

PRÉNOM :

ÂGE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

déclare avoir pris connaissance des informations, des équipements obligatoires, de la philosophie, du règlement et de la décharge de responsabilité pour la TRAVERSÉE GRAVEL DES ALPES – ST-GINGOLPH > MENTON 2022 et les approuver sans restrictions.

DATE :

SIGNATURE :

CHILKOOT

1477 Ancien Chemin du Vieux Taillades – 84300 Cavailon – FRANCE

T/F > +33 (0)4 90 71 08 39 – M > +33 (0)6 50 42 03 26 – E-mail : luc.royer@chilkoot-cdp.com

www.chilkoot-cdp.com

E.U.R.L. CHILKOOT au capital de 1000,00 € - SIRET 835 119 389 R.C.S. Avignon – Code APE : 9319Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 81 835119389
La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 717 457 (renouvellement du 1^{er} mars 2010) pour les classes de produits et services N°25 – 35 – 38 et 41. (Premier dépôt le 8 avril 1999 sous le N° national 99/789863). La marque et le logo CHILKOOT sont enregistrés et déposés à l'INPI sous le numéro national 10 3 766 025 (13 septembre 2010) pour les classes de produits 12 et 18.